



Nombre de délégués :

En exercice	114
Présents	62
Procurations	6
Votants	68

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°11-020326

Objet : projet d'agrandissement et de réaménagement de la déchèterie de Montignac - Maîtrise d'œuvre

L'an deux mille vingt-six, lundi 02 mars, à 18 heures, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué par courrier électronique, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-Saint-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du comité syndical : le 23 février 2026

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	/	Éric PORTE
BORREZE	Dominique HERMENAULT	/
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Louis CHUPIN	/
CARLUX	Marie-Laure FERBER	Jean-Claude DELHORBE
CARSAC-AILLAC	/	/
JAYAC	Guy ESTRUC	/
PAULIN	Alain PERIQUOI	/
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Gérard VIELLE	Guy PRIESTER
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	/
SALIGNAC-EYVIGUES	Jacques FERBER	/
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	Bernard BACHELARD
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU	Gérard TEILLAC
ST GENIES	Marion CHAPUT	/
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Éric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claudie DENIS	Hélène DENIS

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	/	Séverine RAMOS
CASTELNAUD LA CHAPELLE	Christian ARNOUIL	/
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	/
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	/
DOMME	/	Patrick ARMAGNAT
FLORIMONT-GAUMIER	Mathias LUCAS	/
GROLEJAC	Sylvain MARTEGOUTTE	Jocelyne TIREL LALAUDE
NABIRAT	/	/
ST AUBIN DE NABIRAT	/	Véronique BENITTA
ST CYBRANET	/	Alain BIELHER
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	/
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	Ginette BENITTA
ST POMPON	/	/
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	/
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	/

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	BODIN Jean-Michel	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	/	/
FANLAC	/	/
LA CHAPELLE AUBAREIL	/	/
LES FARGES	/	/
MONTIGNAC	/	/
PEYZAC LE MOUSTIER	/	Hervé DUVAUCHELLE
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	/
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	/
THONAC	Cyril CERF	/
VALOJOULX	Jean-Pierre MEGE	Nathalie MANET CARBONNIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC ET CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	/
MARCILLAC ST QUENTIN	/	/
MARQUAY	/	/
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT-LA CANEDA	Marlies CABANEL	Marie-Pierre VALETTE
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	/
ST VINCENT DE COSSE	/	/
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	Eric ALARD
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	/
TAMNIES	/	/
VEZAC	/	Sylvie DELBARY
VITRAC	Éric GAUTHIER	Daniel CHAZARAIN

Le quorum est atteint.

Etaient excusés :

Christiane DESMOULINS et Romuald LESTREHAN (Nabirat)

Ont donné procuration :

- 1/ Céline DUVAL (Saint André-Allas) à Jean-Jacques ALBIE (Saint André-Allas)
- 2/ Pierre CHEVALIER (Borrèze) à Dominique HERMENAULT (Borrèze)
- 3/ Christian ROBLES (Vézac) à Sylvie DELBARY (Vézac)
- 4/ Claudine FARFAL (Saint Cybranet) à Alain BIELHER (Saint Cybranet)
- 5/ Patrick LE MELLEDO (Thonac) à Cyril CERF (Thonac)
- 6/ Sylvie MENARDY (Calviac en Périgord) à Jean-Louis CHUPIN (Calviac en Périgord)

Secrétaire de séance : Mme Marlies CABANEL (Sarlat-La Canéda)

.....

Le président rappelle au comité syndical que la déchèterie de Montignac a été ouverte au public en 1995. Elle ne répond plus, dans sa configuration actuelle, à l'accroissement aussi bien de la fréquentation des usagers que des quantités de déchets déposés.

Le président explique que la recherche active d'un nouveau terrain par la municipalité de Montignac n'ayant pas abouti, il a paru opportun de réfléchir à une solution in situ de l'actuelle déchèterie.

Le président rappelle que le comité syndical, par délibération du 06/12/2024, a chargé l'agence Rémi Leyris Architecte (RLA) installée à Montignac de réaliser une étude de faisabilité portant sur la réhabilitation de cette déchèterie.

Les conclusions de ces travaux démontrent que l'extension sur place est techniquement possible et permettent de déterminer les points suivants :

- une superficie de 3 600 m² contre 2 400 m² aujourd'hui,
- un espace bas de quai pouvant accueillir 10 bennes poly-services et réservé aux poids lourds,
- un espace haut de quai destiné aux usagers et équipé d'un local à usage de bureaux et de hangars pour les déchets ménagers spéciaux,
- la mise en place d'un sens unique de circulation pour les usagers et l'installation de barrières entrée / sortie.

Le président souligne enfin que, lors de la réunion du 19/01/2026 organisée à la mairie de Montignac, les partenaires institutionnels du SMICTOM du Périgord Noir (commune de Montignac, Communauté de Communes Vallée de l'Homme) ont confirmé leur souhait de voir le projet se concrétiser.

A ce jour, le projet d'agrandissement et de réaménagement de la déchèterie est estimé à 1 033 480 € HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur <https://www.telerecours.fr>

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le président propose au comité syndical de donner son accord pour la poursuite du projet et de contractualiser avec l'agence d'architecture RLA pour assurer la maîtrise d'œuvre, sur la base d'honoraires fixés à hauteur de 9% de l'estimation HT du projet, aux conditions suivantes :

- **MISSION 1**

PROJET ARCHITECTURAL (APS-APD-dépôt de permis de construire) pour 39 065,54 € TTC,

- **MISSION 2** (conditionnelle à la mission 1)

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES pour 34 600,91 € TTC,

- **MISSION 3** (indissociable des missions 2 et 3)

TRAVAUX ET RECEPTION pour 37 949,39 € TTC.

Soit une proposition de maîtrise d'œuvre s'élevant à 111 615,84 € TTC.

Considérant l'étude de faisabilité visée ci-dessus,

Considérant la proposition d'honoraires N° 26-54 du 29/01/2026 de l'agence d'architecture RLA,

Vu l'avis du Bureau syndical, réuni le 02/03/2026,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour la poursuite du projet d'agrandissement et de réaménagement de la déchèterie de Montignac,

- **DECIDE** de confier la maîtrise d'œuvre à l'agence d'architecture RLA, sur la base d'honoraires fixés à hauteur de 9% de l'estimation HT du projet, aux conditions suivantes :

- **MISSION 1**

PROJET ARCHITECTURAL (APS - APD - dépôt de permis de construire) pour 39 065,54 € TTC

- **MISSION 2** (conditionnelle à la mission 1)

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES pour 34 600,91 € TTC,

- **MISSION 3** (indissociable des missions 2 et 3)

TRAVAUX ET RECEPTION pour 37 949,39 € TTC.

- **AUTORISE** le président à signer tous les documents à intervenir et à déposer le permis de construire.

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 pour la mission 1.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Marlies CABANEL



Le Président,
Jérôme PEYRAT



AR Prefecture

024-252402284-20260302-11_020326-DE
Reçu le 10/03/2026